



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 57808

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la démocratisation de l'accès à l'Internet. Le montant élevé des communications téléphoniques constitue encore un frein pour la construction d'une société de l'information où l'égalité et l'universalité de l'accès à l'Internet seraient une réalité pour l'ensemble de nos concitoyens. Nombre d'internautes sont en effet inquiets quant à l'augmentation de leur facture téléphonique. Permettant de maîtriser le coût des communications téléphoniques locales, l'interconnexion forfaitaire illimitée semble être la solution privilégiée par le Gouvernement. Le 8 novembre 2000, dans le cadre des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, M. le secrétaire d'Etat à l'industrie indiquait que « la solution de l'interconnexion forfaitaire illimitée est techniquement et économiquement réalisable dans l'attente de l'étape suivante, qui sera le développement du haut débit ». Nos voisins européens se sont prononcés en faveur de la solution de l'interconnexion forfaitaire illimitée et ont annoncé qu'elle serait opérationnelle dans des délais très courts. La France connaît du retard en matière d'accès pour tous à l'Internet. Dans ce contexte, il lui demande de lui confirmer si l'interconnexion forfaitaire illimitée est la solution retenue par le Gouvernement. Dans l'affirmative, il le remercie de lui préciser les délais de mise en oeuvre de cette solution.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (5, 10, 20, 30 heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à l'Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57808

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2001, page 910

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1421